



NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il a été établi avec la volonté :

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- ✓ de contenir la dette sans recours à l'emprunt ;
- ✓ de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Budget PRINCIPAL

1. La section de fonctionnement

1.1 Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 représentent **6.705.680 euros**.

Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 56 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent **6.043.355 euros**.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour information, voici les différents indicateurs d'épargne du budget 2025 :

- Epargne de Gestion (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement hors emprunts) = 817.725 €
- Epargne Brute (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement avec emprunts) = 662.325 €
- Epargne Nette (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement avec emprunts et capital) = 233.824 €

1.2 Les principales dépenses et recettes de la section

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025
011 - Charges à caractère général	1 765 228.00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	431 684.88
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 405 776.00	013 - Atténuations de charges	150 000.00
014 - Atténuations de produits	199 816.00	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	435 161.12
65 - Autres charges de gestion courante	514 835.00	73 - Impôts et taxes	281 500.00
66 - Charges financières	155 400.00	731 - Impositions directes	4 290 186.00
67 - Charges spécifiques	2 000.00	74 - Dotations et participations	978 000.00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	300.00	75 - Autres produits de gestion courante	138 613.00
Total dépenses réelles	6 043 355.00	77 - Produits spécifiques	535.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000.00	Total recettes réelles	6 705 680.00
023 - Virement à la section d'investissement	462 325.00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000.00
Total dépenses d'ordre	862 325.00	Total recettes d'ordre	200 000.00
Total dépenses de fonctionnement	6 905 680.00	Total recettes de fonctionnement	6 905 680.00

1.3 La fiscalité

Les taux d'imposition communaux 2025 seront :

- Taxe d'Habitation : 17,16 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 52,28 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 54,37 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **4 089 436 €**. Par prudence, l'augmentation est de 1.7% correspondant seulement à la réévaluation des bases déterminée par l'Etat.

1.4 Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **752.790 €**. Le montant a été mis à l'identique par rapport à 2024 pour éviter les mauvaises surprises.

2. La section d'investissement

2.1 Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en **dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en **recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire comme la taxe d'aménagement, le fonds de compensation de TVA ainsi que les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

La vente de la gendarmerie a permis de dégager pour 2025 un excédent de 1.102.889,41 euros en investissement. Toutefois, au vu de la situation de la commune, une opération PROJETS FUTURS a été créée en 2025 avec un montant de 500.000 € afin de garder des crédits pour pouvoir investir dans les prochaines années.

2.2 Une vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS	BP 2025	OPERATIONS	BP 2025
101 - MEDIATHEQUE - F313	800.00		0.00
107 - ECOLE C. PERRAULT - F211	9 100.00		0.00
111 - ANCIENNE MAIRIE - F020	4 840.00		0.00
113 - CENTRE CULTUREL - F311	113 246.00		0.00
121 - VOIRIE COMMUNALE - F845	276 230.37		0.00
124 - ECOLE BELLEVUE MAT. - F211	9 280.00		0.00
126 - SALLE M. CHARRIER - F321	55 624.00		0.00
127 - STADE - F322	42 604.00		0.00
136 - SALLE GDS MOULINS - F321	34 178.00		0.00
138 - EGLISE MURS - F312	5 496.00		0.00
139 - EGLISE ERIGNE - F312	22 820.00		0.00
142 - ECOLE BELLEVUE PRIM. - F212	51 500.00		0.00
146 - ECOLE M. CURIE - F212	19 982.00		0.00
159 - R. SCOLAIRE P. LEVESQ. - F281	406.00		0.00
163 - MAISON DE L'ENFANCE - F4221	24 751.60	163 - MAISON DE L'ENFANCE - F4221	20 894.61
167 - HOTEL DE VILLE - F020	2 368.00		0.00
170 - GITE D'ETAPE - F633	5 007.00		0.00
176 - CUISINE CENTRALE - F281	41 092.00		0.00
180 - ECLAIRAGE PUBLIC - F512	8 000.00		0.00
182 - INFORMATIQUE - F020	44 116.00		0.00
184 - SECURITE INCENDIE - F12	1 608.56		0.00
201 - PLAN PAYSAGE - F76	0.00	201 - PLAN PAYSAGE - F76	12 500.00
202 - OAP CENTRE - F515	51 140.00		0.00
203 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - F76	5 774.50	203 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - F76	9 975.00
205 - MOBILITES - F87	20 550.00		0.00
211 - ESPACE BELLEVUE - F338	2 450.00		0.00
218 - FONCIER - F515	15 050.00		0.00
222 - POLICE - F11	263.00		0.00
223 - JARDINS FAMILIAUX - F511	3 398.00		0.00
224 - OAP ENTREE ERIGNE - F515	7 500.00		0.00
225 - PROJETS FUTURS	500 000.00		0.00
54 - ESPACES VERTS ENV. - F511	118 225.00		0.00
63 - CAMPING - F633	2 712.00		0.00
91 - BATIMENTS DIVERS - F020	86 388.65	91 - BATIMENTS DIVERS - F020	23 428.40
TOTAL OPERATIONS	1 586 500.68	TOTAL RECETTES AFFECTEES	66 798.01
1316 - Autres établissements publics locaux	1 012.00	10222 - FCTVA	90 000.00
16 - Emprunts et dettes assimilés	428 500.32	10226 - Taxe d'aménagement	100 000.58
26 - Participations et créances ratt. à des particip.	6 000.00		
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	435 512.32	TOTAL RECETTES FINANCIERES	190 000.58
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000.00	021 - Virement de la section de fonctionnement	462 325.00
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	200 000.00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	862 325.00
		001 - Excédent d'investissement reporté	1 102 889.41
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 222 013.00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 222 013.00

2.3 Les principaux projets de l'année 2025

225 - PROJETS FUTURS	Opération créée en 2025 pour garder des crédits afin de pouvoir investir dans les prochaines années : 500.000e
121 - VOIRIE COMMUNALE - F845	Attribution compensation : 255.708e Aménagement sécuritaire Princé RD 120-Etude Ligeis : 16.980e
54 - ESPACES VERTS ENV. - F511	Renaturation : 40.000e Broyeuse : 20.825e Observatoire du marais : 20.000e Chargeur frontal J Deere : 17.000e Tonne à eau : 16.000e
113 - CENTRE CULTUREL - F311	Remplacement monte-charge : 80.000e Changement portes de secours 2 vantaux : 12.300e Découpe LED + treuil + DMX HF : 12.000e
91 - BATIMENTS DIVERS - F020	Rénovation d'un bâti communal : 25.000e Alarmes intrusions : 13.508e
126 - SALLE M. CHARRIER - F321	Changement toiture tennis de table : 29.424e Installation panneaux de basket latéraux M Charrier (4) : 18.000e Changement portes de secours 2 vantaux : 8.200e
142 - ECOLE BELLEVUE PRIM. - F212	Végétalisation cours écoles Bellevue : 50.000e
202 - OAP CENTRE - F515	Ilôt des closeaux : étude, diagnostics et bornage : 51.140e
127 - STADE - F322	Robot de tonte : 15.000e Remplacement buts terrains C+stabilisé : 15.000e Griffe multifonction : 9.000e
176 - CUISINE CENTRALE - F281	Sauteuse vario : 29.000e Changement mobilier RSM Bellevue : 9.000e
136 - SALLE GDS MOULINS - F321	Changement éclairage : 33.000e

2.4 Les subventions d'investissements prévues

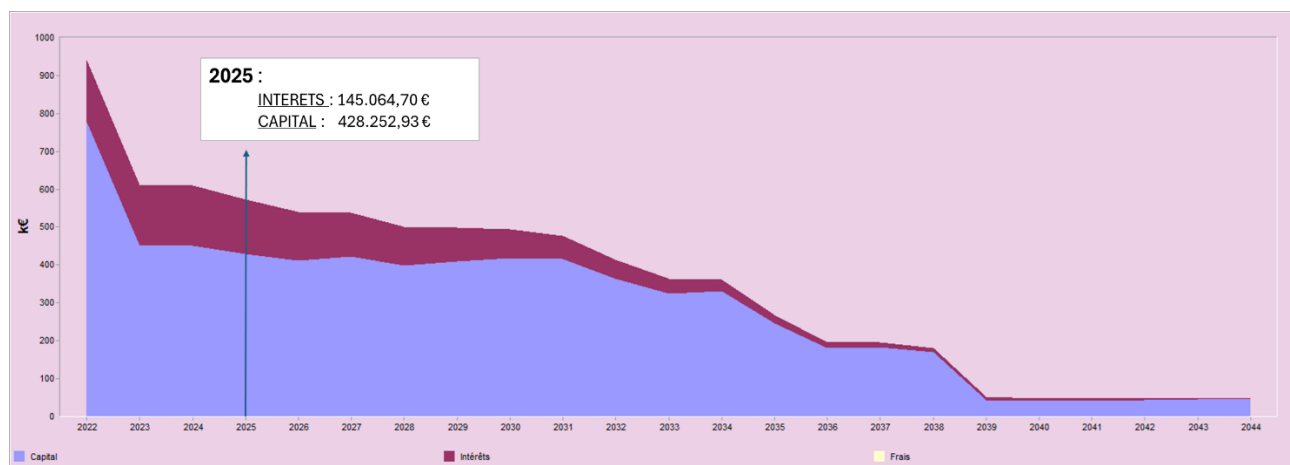
- Zôme (Micro-boulangerie) : 23.428,40^e (Département)
- Maison de l'Enfance : 20.894,61^e (CAF)
- Ilôt des Closeaux : 12.500^e (Agence de l'eau)
- Plan Paysage : 7.125^e (Etat) + 2.850^e (Département)

3. Rations et dette

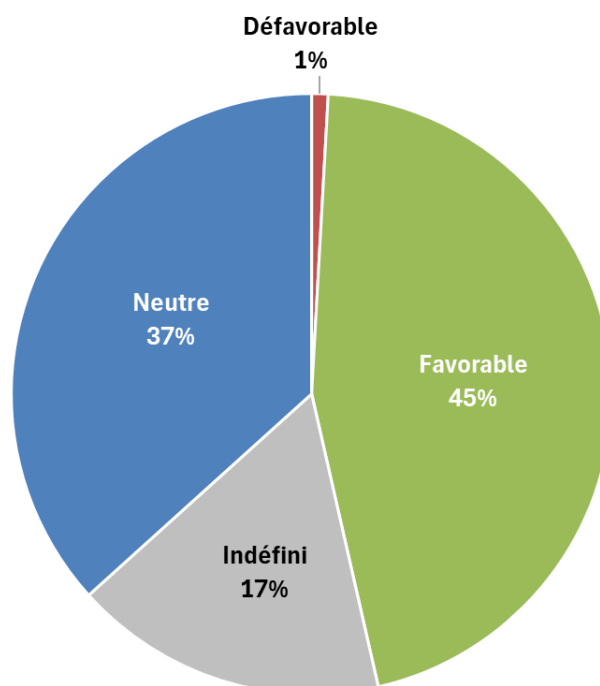
3.1 Principaux ratios

			Strate 2023
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	964.46	1 055
Ratio 2	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 001.27	1 270
Ratio 3	Dépenses d'équipement brut / Population	197.21	363
Ratio 4	Encours de dette / Population	792.81	782
Ratio 5	Dotation globale de fonctionnement / Population	120.13	157
Ratio 6	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	56.35%	56.40%
Ratio 7	Dépenses réelles de fonct. et remb. de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	103.15%	89.60%
Ratio 8	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	19.79%	28.60%
Ratio 9	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	79.18%	61.60%

3.2 Etat de la dette



4. LE BUDGET 2025 TRADUIT EN BUDGET VERT



Budget PROGRAMMATION CULTURELLE

Le budget « programmation culturelle » est un budget annexe car il a été identifié comme un SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Il est donc soumis à la TVA et à la nomenclature comptable M4.

Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Commentaires
002 - Excédent de fonctionnement reporté	11 266.62	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	29 547.38	Vente de spectacles
74 - Subventions d'exploitation	33 730.00	Subvention communale
75 - Autres produits de gestion courante		
77 - Produits exceptionnels	12 000.00	Mécénat Hyper U
Total recettes de fonctionnement	86 544.00	

Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Commentaires
011 - Charges à caractère général	80 004.00	Coût des spectacles, contrats de maintenance, frais de location, frais bancaires et cotisations
65 - Autres charges de gestion courante	5 040.00	Taxes liées aux spectacles
67 - Charges exceptionnelles	1 500.00	Prix exposition et versement recettes vadé retro au CCAS
Total dépenses de fonctionnement	86 544.00	